

LE SAVIEZ-VOUS ?



La densité en matière d'aménagement est avant tout une valeur qui doit être appréciée en fonction d'un contexte. A contexte donné, densité adaptée.

La densité, ce n'est pas nécessairement faire du collectif : maisons de villes, habitats intermédiaires, maisons superposées... sont des solutions qui permettent de répondre aux besoins d'intimité, de lumière et d'accès à la nature exprimée par les familles en participant à la maîtrise de la consommation du foncier. Cette densité doit s'accompagner d'une plus grande qualité dans les opérations d'aménagement et d'architecture. Pour cela, il y a besoin d'innover dans la conception des logements et leur relation avec les espaces extérieurs tant privés que publics (patios, terrasses, rez de jardin, places, promenades, liaisons douces, jardins...).

A titre d'exemple, dans l'agglomération Lavalloise, la densité retenue par le programme local de l'habitat (PLH) est de 375 à 450m² dans les programmes locatifs soutenus par la collectivité. Il existe également un encouragement financier à l'acquisition d'un appartement aux primo-accédants dans le cadre du dispositif prêt social location accession (PSLA).



Graphisme im.gomasio@gmail.com



Un appartement, une maison, et beaucoup de liberté

HABITER AUTREMENT



